

REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE QUARTIER BASTILLE POPINCOURT

Le mercredi 16 mars

1. Réaménagement de la place de la Bastille
2. Présentation du nouveau centre d'hébergement d'urgence du SAMU social du 26, rue Popincourt
3. L'accueil des personnes victimes de violence intrafamiliales dans le 11^e
4. Point d'information sur le jardin partagé Olga Bancic
5. Vote sur des dépenses en investissement
6. Projet du 20-24 rue Basfroi

1. Réaménagement de la place de la Bastille

Rapporteur : Monsieur LE GRAVIER Gaëtan de la DVD

Les premiers travaux qui ont été réalisés avec les Conseils de quartier de Bastille-Popincourt dès novembre 2014 suivis de concertations plus larges en 2015. Cette concertation a permis de définir les objectifs du projet :

1. Créer et favoriser la liaison piétonne entre l'Est et l'Ouest de la place.
2. Affirmer la liaison piétonne et paysagère dans l'axe Nord-Sud.
3. Améliorer les traversées piétonnes et cyclables de la place.
4. Améliorer le lien entre la place et la Coulée verte d'une part, et le bassin de l'Arsenal d'autre part (via un traitement végétalisé ou paysagé).
5. Diversifier et intensifier les usages sur le parvis de l'Arsenal (et d'une manière générale au Sud de la place) en favorisant le lien physique et visuel avec le bassin de l'arsenal.
6. Mise en valeur du patrimoine et de l'histoire de la place.
7. Faire sortir et ouvrir l'opéra sur la place.

Sur la base de ces objectifs, plusieurs schémas de reconquête d'espaces pour les piétons ont été étudiés. A l'issue de ces études, un scénario a été arbitré par la Maire de Paris (et sera présenté à l'occasion du prochain Conseil de Paris fin mars), consistant à créer un vaste parvis piétonnier rattachant la colonne de Juillet au bassin de l'Arsenal. Dans ce schéma, 8 000 mètres carrés d'espaces actuellement chaussés seraient restitués aux piétons. Cela consiste ainsi en une augmentation de plus de 50% de l'espace piéton. Les traversées piétonnes de la place seraient favorisées par la création de multiples et larges traversées piétonnes. La circulation des véhicules sur la place serait complètement réorganisée en mettant fin au fonctionnement actuel en giratoire autour de la colonne de Juillet. Les études de circulation sont en cours, en lien notamment avec l'ensemble des projets à proximité directe ou un peu moins immédiate de la place : en premier lieu la fermeture des voies sur berge à la suite de l'édition 2016 de Paris-Plage ou encore l'ensemble des aménagements prévus dans le cadre du plan vélo de la mandature (qui prévoit de faciliter les cheminements cyclables sur un certain nombre d'axes parisiens) ou encore les études sur l'aménagement d'une nouvelle offre de bus entre les gares parisiennes. Les nouveaux espaces créés permettraient de mettre en place de nouveaux usages. En ce qui concerne la végétalisation, les objectifs consisteraient à s'inscrire dans le cadre de l'architecture de la place.

La prochaine étape est la présentation et le vote de ce programme au Conseil de Paris (fin mars). La suite sera consacrée à des ateliers de co-construction qui seront menés par des collectifs pluridisciplinaires en vue de déterminer les futurs usages de la place.

La réalisation des travaux se fera entre 2018-2019.

➤ Questions :

⊗ Comment les piétons vont-ils circuler maintenant ?

Florent Hubert, Conseiller d'arrondissement délégué à l'espace public : La philosophie du réaménagement s'inscrit dans la logique de la place de la République puisque l'enjeu est de créer un espace public accueillant sur la place. Il s'agit d'une reconquête de l'espace public aussi pour les piétons.

⊗ Comment allez-vous intégrer l'Opéra sur la place ? Est-ce que il y a un traitement particulier pour la Rue de la Roquette ?

Florent Hubert : Cela fait parti des grands objectifs qui sont ressortis de la concertation. L'opéra ne doit plus tourner le dos à la place. L'objectif est donc bien de profiter de cette opération pour voir comment on peut déjà améliorer l'insertion paysagère de l'opéra, notamment en renforçant la végétalisation sur le parvis, voir sur l'opéra même. Comment construire de nouveaux usages de l'opéra, construire un opéra hors les murs, profiter du fait qu'il y ait maintenant un écran pour voir quel type d'animation culturelle pourraient être organisées en portant une attention toute particulière sur le traitement des mésusages de l'escalier, qui descend devant l'opéra pour rejoindre le métro.

⊗ Quelle sera l'incidence en termes de pollution sur la place ? Comment allons-nous aller vers la rue de la Roquette, ou plus généralement vers les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements ?

Florent Hubert : En ce qui concerne la pollution, le rééquilibrage progressif de l'espace public à Paris entraîne une diminution notable de l'ensemble des éléments de pollution. La poursuite de cette politique ambitieuse qui transforme le visage de notre arrondissement et de notre ville, va continuer à améliorer la qualité de l'air et nous permettre de mieux respirer à Paris. Cette politique va aussi permettre l'amélioration des transports en commun.

Pour la rue de la Roquette, l'enjeu pour la partie 11^{ème} de la place sera d'avoir un réaménagement pour requalifier les différents espaces (à savoir à la fois l'intersection Saint-Antoine, le parvis de la Roquette et le bout du terre-plein central de Richard Lenoir). L'ensemble de l'espace public 11^{ème} a pour vocation à être requalifié. La rue de la Roquette aura une circulation plus apaisée, puisque on pourrait passer en zone de rencontre. Quoiqu'il arrive, les options qui avaient été évoquées de piétonisation ont été écartées puisque pour nous il est très important que cet axe puisse continuer à être circulé sur la seule voie qu'il a aujourd'hui.

⊗ Quel sera le coût de l'opération ?

Florent Hubert : Le parti pris de la Maire de Paris est d'essayer d'obtenir le même type de résultat que pour la place de la République en terme de réappropriation d'usage, mais avec des interventions plus sobres en tenant compte des coûts importants que cela sous entend. La Maire de Paris a alloué une enveloppe, entre 30 et 40 millions d'euros pour le traitement de 7 places. Celles-ci n'ayant pas la même superficie, les opérations qui y seront menées n'auront ni la même ampleur et ni la même ambition. Le traitement de la place de la Bastille est l'une des opérations les plus emblématiques des 7 places.

⊗ Est-ce que dans cet aménagement vous avez tenu compte des manifestations ?

Florent Hubert : Cette place a une vocation citoyenne. Toute l'opération préserve l'espace public pour accueillir les rassemblements. A priori, le principe serait d'envisager un mobilier et une végétalisation « amovibles » sur le centre de la place. Sur le parvis de l'Arsenal, on peut concevoir des végétalisations plus pérennes, en pleine terre, alors qu'au centre de la place il faut que l'on soit plutôt sur des installations amovibles.

⊗ Comment avez-vous pris en compte le risque d'inondations ?

Florent Hubert : Le nivellement de la place va peu évoluer, il n'y a donc pas de risque d'inondation dans le cadre de cet aménagement.

⊗ Qu'en est-il de l'aspect historique de la place ?

Florent Hubert : le fait de permettre des circulations piétonnes sera concomitant avec le fait de ré-ouvrir la crypte. A priori, il ne sera pas possible de monter dans la colonne pour des questions de normes de sécurité.

Concernant les vestiges de la forteresse qui existent toujours, ils font partie des éléments étudiés dans ce projet.

On vous invite à utiliser le « timescope » installé sur la place (réalité virtuelle qui nous projette dans la place en 3D en 1416 et 1789).

⊗ Combien y aura-t-il de voies de circulation pour les voitures ?

Florent Hubert : Pour les voies de circulation, les chaussées ne doivent pas faire plus de 12 mètres de larges (qui représentent l'équivalent de 4 voies). On peut arriver à baisser la chaussée à 12 mètres tout en continuant à absorber le flux automobile.

2. Présentation du nouveau centre d'hébergement d'urgence du SAMU social du 26, rue Popincourt

Rapporteurs : la directrice du pôle hébergement et logement du SAMU social de Paris et le responsable du futur centre d'hébergement Popincourt

Nous inscrivons notre centre d'hébergement dans une politique globale d'hébergement au niveau national et au niveau de la ville de Paris notamment, puisque nous sommes dans une lutte et un renforcement du dispositif d'accueil avec une orientation sur des besoins et spécificités selon les publics. Ce centre vise à s'adresser à un public très désocialisé, en s'inscrivant en droite ligne avec la lutte contre la grande exclusion mise en place par la ville de Paris dans son programme de « *La grande cause* » qui décline un certain nombre d'orientations avec pour objectif de pouvoir lutter contre l'exclusion des populations les plus éloignées des dispositifs d'insertion et de prise en charge. Le futur centre Popincourt sera un centre d'hébergement d'urgence en continuité, c'est-à-dire que l'accueil ne se fera plus uniquement la nuit mais se fera tout en long de la journée, sans rupture de prise en charge, les personnes ne seront pas obligées de retourner à la rue le matin. Elles seront orientées par le SIAO ou par le 115 de Paris puis prises en charge par notre structure le temps nécessaire à une évolution positive de leur situation. Il s'agira d'hommes, de femmes ou de couples. Ces personnes seront accueillies dans des chambres doubles ou individuelles avec quelques espaces collectifs pour permettre un travail de contact et de resocialisation. Les équipes qui les encadreront seront des équipes pluridisciplinaires (animateurs, travailleurs sociaux, médecins, psychiatres, psychologues, juristes). Nous serons sur une capacité de 56 personnes au sein du centre. En plus de l'hébergement et de l'accompagnement social, ils pourront se restaurer tout au long de la journée. Tout l'intérêt pour nous est de faire vivre ces échanges à travers le tissu associatif mais aussi de créer pleins d'instant positifs qui permettront d'avoir une véritable vie de quartier.

➤ Questions :

⊗ Est-ce que ce centre va fonctionner 7 jours sur 7 et 24h/24 ? Comment allez-vous gérer l'abondance de personnes ?

L'hébergement est en continuité, c'est-à-dire que les personnes sont orientées vers le centre à un moment donné et accueillies dans une chambre avec des sanitaires individuels, dans des conditions d'hébergement dignes. L'installation se fait plus ou moins gratuitement, en fonction des personnes. Nous avons en effet

des critères de prise en charge, d'évaluation, des objectifs individuels avec les personnes. La taille de 56 personnes permet d'avoir des objectifs individuels précis. Le centre propose des activités en internes et en externe qui font que les personnes prennent une habitude, comme dans un immeuble classique, d'aller et venir. On est dans une approche d'intégration, où les personnes acquièrent une certaine autonomie. Les nuisances seront de fait amoindries. L'idée de cette installation dans le 11^{ème} c'est aussi de se dire que nous sommes à disposition pour répondre aux questions, la porte du centre sera ouverte.

☞ Quel est le recours pour les riverains en cas de nuisances?

Florent Hubert : il s'agit d'un petit centre, à taille humaine, que l'on essaye d'insérer dans la vie de quartier, ce qui signifie la mise en place de dispositifs de médiation et de prévention pour éviter tout type de nuisance. La mairie et le médiateur de l'arrondissement sont à votre disposition pour assurer une communication régulière et fluide avec les gestionnaires du centre de manière à régler les problèmes qui pourraient se poser. Il est possible aussi que le lien social dans ce quartier se noue via ce centre : l'ensemble des habitants seront invités à venir le visiter, des partenariats seront construits avec les acteurs associatifs. L'insertion des usagers du centre dans la vie du quartier est également envisagée avec des animations etc. Ceci peut donc améliorer aussi votre cadre de vie (jardinage, chantier d'insertion etc.). Plusieurs choses sont à imaginer pour que cette insertion se fasse au mieux.

☞ Une date d'ouverture est-elle prévue ?

Florent Hubert : Les travaux ont pris beaucoup de retard. L'objectif est d'ouvrir avant l'été.

Responsable du futur centre d'hébergement Popincourt : Nous-même sommes soumis aux calendriers et aux aléas des travaux. De plus, pour ouvrir un lieu comme celui-ci, il doit y avoir une commission de sécurité qui doit valider le fait que tout soit aux normes et que le bâtiment ne présente aucun risque pour les occupants et l'environnement.

François Vauglin, Maire du 11e : Il est important de penser la meilleure intégration possible de ce centre d'hébergement. Ce travail qui est fait avec les animateurs nous semble déterminant. Il est important de voir que son fonctionnement est différent de celui de la rue Moufle, puisque les personnes qui viendront seront des personnes adressées nominativement et prises en charge sans rupture de charge et qui ne seront pas laissées à la rue.

Les Conseils de quartier du 11^{ème} ont également voulu élaborer une plaquette « *Que puis-je faire pour aider une personne en situation d'exclusion sociale ?* » avec tous les numéros de téléphones.

3. L'accueil des personnes victimes de violence intrafamiliales dans le 11^e

Intervenants du commissariat du 11^{ème} : Monsieur LEMERCIER de la brigade locale de protection de la famille et Madame GARNIER de SAINT SAUVEUR, psychologue du commissariat

La loi qui a été votée le 4 août 2014 a pour vocation à changer les choses pour les personnes victimes de violences intrafamiliales. En 2014, 118 femmes et 25 hommes ont été tués par leurs conjoints ou ex conjoints et 35 enfants mineurs ont été tués. Chaque année, 223 000 femmes entre 18 et 75 ans sont victimes de violences conjugales et 143 000 enfants vivent dans un foyer où il y a des violences. A Paris, on estime entre 2009 et 2013, 12 femmes sont décédées sous les coups de leurs partenaires.

La loi a permis de renforcer une ordonnance de protection, de généraliser le « téléphone grand danger ». Il y a également, grâce à cette loi, le recours à la médiation pénale et surtout le principe de maintien de la victime dans le logement familial. Pour éviter la récurrence, le juge peut inciter l'auteur à suivre des stages de sensibilisation.

Monsieur Lemerrier de la brigade locale de protection de la famille : nos missions concernent principalement les violences conjugales, c'est-à-dire les personnes mariées, en concubinages ou les personnes pacsées. Nous traitons également les violences intrafamiliales, à l'exception des mineurs victimes de violences qui sont pris en charge par la brigade de protection des mineurs.

Notre service qui est composé de 5 personnes est ouvert de 9h à 19h. Quand les personnes se présentent pour faire des déclarations, elles ne savent souvent pas comment aborder la question. Nous leur proposons la plainte au Procureur de la République ou le signalement (qui n'est pas un dépôt de plainte mais simplement un signalement). Mais depuis la loi de 2014, le dépôt d'une main courante entraîne une déclaration au commissariat qui ne découle pas forcément sur une enquête pénale. A l'issue d'une déclaration, un suivi est obligatoire, où il s'agit de prendre régulièrement contact avec la personne ayant déposé la main courante. Au delà de la main courante, on a un contact particulier avec les différents partenaires sociaux et les partenaires de justice.

Madame GARNIER de SAINT SAUVEUR, psychologue du commissariat : Depuis 2014, à la suite de la signature du protocole sur les suites à donner aux mains courantes pour violences conjugales, je suis amenée à rappeler toutes les personnes qui déposent une main courante. L'idée est que je puisse entrer en contact avec elles et faire le point sur ce qu'elles vivent et leur situation. Quand les faits révélés sont trop graves, il peut arriver que les policiers engagent des poursuites. L'idée est de ne pas laisser les victimes et faire en sorte qu'elles puissent s'approprier et engager les démarches d'elles-mêmes.

Stéphane Martinet, adjoint au Maire chargé de la prévention, de la sécurité et de la médiation : le commissaire porte une très grande attention à cette question de violence intrafamiliale. Le traitement de ces problèmes s'améliore grandement. Plus on avance, plus la police fait de la prévention, plutôt que de la coercition. Beaucoup de personnes cachent ces faits de violence, il est donc important de véhiculer l'information et de diriger les victimes vers ce suivi. Cela vient en complément de ce que fait la Mairie de Paris dans l'application du « Contrat de prévention et de sécurité parisien », qui prévoit l'accompagnement de ce qui est déjà mis en place dans les commissariats de certains arrondissements mais également un accompagnement par la communication.

➤ Questions :

- ☞ Peut-on trouver ces informations dans les lieux publics (pharmacies, médecins traitants etc.) ?

Toutes les coordonnées des psychologues des commissariats et de la préfecture de police de Paris sont sur le site internet de la préfecture de police de Paris. C'est effectivement une sensibilisation à faire auprès du personnel de santé. Il y a aujourd'hui une démarche importante de formation des professionnels de santé et des travailleurs sociaux sur la question des violences et des orientations qui peuvent être proposées. L'information des personnels de santé va également permettre une meilleure circulation de l'information.

4. Point d'information sur le jardin partagé Olga Bancic

Une association a été créée pour faire un jardin partagé dans le square Olga Bancic. Toutes les personnes souhaitant s'investir dans ce projet sont les bienvenues.

Joëlle Morel, Conseillère de Paris, Conseillère déléguée aux espaces verts, à la biodiversité et au plan climat :

Il n'est pas facile de faire vivre ce jardin partagé de par sa petite superficie mais il accueille les enfants de l'école de la rue Godefroy Cavaignac et il peut être intéressant de les rencontrer et de les inciter à regarder et à végétaliser avec les adultes.

Le plan biodiversité sur la ville est relancé. La Mairie du 11^e organise plusieurs rencontres sur cette thématique.

Florent Hubert : Ce square se trouve au milieu de la rue Godefroy Cavaignac. Il permettra prochainement un passage entre la rue Godefroy Cavaignac et la rue Richard Lenoir pour une simplification des parcours piétons dans le quartier. [Le passage a été inauguré le 31 mai 2016]

Un projet qui est soutenu par le conseil de quartier « Pour un square Olga Bancic ludique et potager » a été déposé sur la plateforme du budget participatif et sera soumis au vote au mois de septembre.

5. Vote pour des dépenses en investissement

- 2 panneaux d'affichage pour la communication
- 3 supports de panneaux (500 €)
- participation à l'achat mutualisé d'une sono (500 €)

Les 3 dépenses sont votées par l'assemblée présente

6. Projet 20-24 rue Basfroi

Rapporteur : Olivier Dortu conseiller de quartier

La maison du 22 rue Basfroi, historiquement construite à l'époque d'Henri IV. Les façades se sont dégradées progressivement suite à un mauvais entretien. Paris-Habitat avait pour intention de démolir ce bâtiment, à ses yeux trop endommagé pour être restauré et rénové. La maison a donc été menacée en 2006. La mobilisation des habitants du quartier et du Conseil de quartier et une sensibilisation sur la richesse des éléments intérieurs de la maison, notamment l'aménagement de l'ensemble des pièces qui n'avait jamais été modifié depuis sa construction (l'escalier, le puits intérieur etc.) ont permis la préservation de la maison.

En 2006, un vœu a été émis par la commission du vieux Paris (organisme consultatif de la ville de Paris) en faveur d'une protection rapide et contre une démolition de cette maison. Un vœu dans ce sens a également été voté à l'unanimité par le conseil d'arrondissement. Beaucoup de médias ont aussi apporté leur soutien. Aujourd'hui la réhabilitation est réussie, le bâtiment est très beau.

Florent Hubert: les circulations piétonnes restent compliquées dans la rue Basfroi. Pour palier à ce problème, un plateau piétonnier va être construit sur la chaussée qui se trouve au niveau de la maison, ce qui va permettre de ralentir et d'apaiser le trafic. L'objectif est de classer cette zone en zone de rencontre pour que les piétons soient prioritaires sur la chaussée au niveau de ce plateau.

➤ Questions :

⊗ Combien y a-t-il d'appartement dans cet immeuble ? Quel a été le coût de cette rénovation ?

Cette réhabilitation a été effectuée par Paris-Habitat et nous n'en connaissons pas le coût. La rénovation de ce bâtiment a probablement coûté deux fois plus cher qu'une construction de bâtiment en béton contemporain. Sur l'ensemble du projet, nous avions 52 appartements initialement prévus dans le projet et

on en a construit 51 avec un nouveau projet d'architecte et une nouvelle réorganisation de la parcelle. Donc globalement nous n'avons perdu aucun logement.

Le document de présentation est consultable sur le site de la Mairie du 11^{ème}

http://www.mairie11.paris.fr/mairie11/jsp/site/Portal.jsp?page_id=997